



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

88 N° 8 1966

Le renouveau liturgique

H. SCHMIDT (s.j.)

p. 807 - 829

<https://www.nrt.be/fr/articles/le-renouveau-liturgique-1577>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Le renouveau liturgique

REMARQUES ET PERSPECTIVES

Dès les premières délibérations qui eurent lieu au lendemain de la promulgation de la Constitution *Sacrosanctum Concilium* sur la Sainte Liturgie (4 décembre 1963)¹ concernant ce qui pouvait en être exécuté à partir du premier dimanche du carême suivant (16 février 1964), deux conceptions se firent jour parmi les évêques et les experts.

Un premier groupe souhaitait que l'on adoptât une politique de circonspection et de temporisation. Ses arguments : en beaucoup d'endroits, la préparation requise faisait défaut ; des concessions, mineures d'apparence, risquaient de tout ébranler et l'autorité pourrait, de ce fait, perdre le contrôle de la situation. Bref, il convenait d'attendre que la révision des livres liturgiques fût menée à bonne fin.

Un deuxième groupe estimait au contraire que l'on ne pouvait faire attendre davantage le peuple chrétien, auquel le Concile avait restitué une participation effective à la liturgie, et que, dès lors, il convenait de se montrer aussi libéral que possible, en dépit des risques auxquels on s'exposait. Attendre que soit terminée la révision des livres liturgiques, c'était aller au-devant d'une crise d'autorité et de réactions anarchiques.

Le Motu Proprio « *Sacram Liturgiam* » du 25 janvier 1964² opta en faveur de la première de ces deux tendances : officiellement, il assigna pour tâche au *Conseil pour l'exécution de la Constitution sur la Sainte Liturgie* la révision des livres liturgiques. Quant aux rites eux-mêmes, seules quelques concessions de détails devaient être consenties à partir du 16 février 1964.

La réaction ne se fit pas attendre : du monde entier parvinrent à Rome les échos d'une profonde déception. C'était bien ce qu'avaient prévu les tenants de la seconde tendance. Sans hésiter, le pape chargea

1. *Sacrosanctum Concilium Oecumenicum Vaticanum II, Constitutio « Sacrosanctum Concilium » de Sacra Liturgia* (4 déc. 1963) : *A.A.S.*, 56 (1964) 97-138. On citera dans l'article la traduction française préparée par le Centre de Pastorale Liturgique (C.P.L.) qui a été reprise dans la *N.R.Th.*, 86 (1964) 34-73 (texte latin et français) et dans H. SCHMIDT, S.J., *La Constitution de la Sainte Liturgie. Texte, Genèse, Commentaire, Documents*, Bruxelles, Ed. Lumen Vitae, 1966, 9-46.

2. PAULUS VI, *Litterae Apostolicae Motu Proprio latae « Sacram Liturgiam »*. Decernitur ut praescripta quaedam Constitutivnis de Sacra Liturgia a Concilio Oecumenico Vaticano II probatae vigere incipiant (25 ian. 1964) : *A.A.S.*, 56 (1964) 139-144. Cfr *N.R.Th.*, 86 (1964) 191-193.

le Conseil de rédiger une Instruction comportant de larges concessions. Celle-ci parut le 26 septembre 1964, sous le titre « *Inter Oecumenici* », et entra en vigueur le 7 mars 1965, premier dimanche de carême³.

Mais on devait alors assister à ce qu'avait prévu, dans cette éventualité, le premier groupe d'évêques et d'experts : il s'avéra nécessaire d'adapter les rites et rubriques de la Messe aux directives de cette Instruction. Après des discussions animées, on décida d'aller plus loin encore que celle-ci dans la voie de l'adaptation. Un nouveau document concrétisa cette décision : l'*Ordo Missae* du 27 janvier 1965⁴. Mais du fait que celui-ci ne devint disponible dans le commerce qu'au début de février, à un moment où sa parution même n'était plus attendue, plusieurs conférences épiscopales avaient déjà donné des directives. Aussi, quand l'*Ordo Missae* fut mis en pratique, il apparut qu'il ne satisfaisait personne. D'aucuns disaient : « Cet *Ordo* va trop loin » ; d'autres déploraient son caractère conservateur. Sur le plan pratique, les conséquences de ces tergiversations ne tardèrent pas à se révéler : à côté d'éléments très positifs qui, à tout prendre, l'emportaient largement sur les autres, on put relever çà et là des manifestations confuses et fantaisistes.

C'est dans ce contexte que s'instaura le renouvellement de la liturgie. En général on reconnut que la liturgie post-conciliaire était accueillie favorablement par la toute grande majorité du clergé et des fidèles. Le Conseil demanda aux conférences épiscopales de lui envoyer un rapport sur les initiatives, les résultats, les difficultés et les vœux de leurs juridictions et il publia les 67 rapports reçus dans sa revue « *Notitiae* »⁵. Il n'est pas inutile de signaler ici cette publication trop peu connue et il serait fort souhaitable que la voix des évêques se fasse entendre également dans la presse que lisent les fidèles. Mais en même temps, la presse mondiale s'empara de quelques faits aberrants, réels ou prétendus, et informait le monde entier de ce qui s'était passé dans tel ou tel coin du monde : ici une volière dans l'église, là des jeunes filles acolytes, ou bien donnait quelques échantillons piquants de traductions ridicules ou de chants pitoyables. Entre-temps,

3. S. Cong. Rituum, *Instructio « Inter Oecumenici » ad executionem Constitutionis de Sacra Liturgia recte ordinandam* (25 sept. 1964): *A.A.S.*, 56 (1964) 877-900. Cfr texte français dans *N.R.Th.*, 86 (1964) 1213-1229.

4. *Ordo Missae, Ritus servandus in celebratione Missae et de defectibus in celebratione Missae occurrentibus*. Editio typica (27 jan. 1965). Typis Polyglottis Vaticanis, 1965, 66 p.

5. *Notitiae* 1 (1965) 109-135, 167-184, 223-249, 282-304, 346-364 ; 2 (1966) 195-196. Sur le *Consilium ad exsequendam Constitutionem de Sacra Liturgia*, on trouvera une abondante documentation avec bibliographie et notes dans le bulletin 66/14-16 de IDO-C (*Information-Documentation sur l'Église Conciliaire*), via S. Maria dell'Anirra 30, Roma, publié en allemand, anglais, français, italien et espagnol.

bien des choses se sont déjà corrigées et on doit reconnaître loyalement qu'on ne peut parler réellement de chaos, quoiqu'il reste vrai que la liturgie dite nouvelle laisse encore beaucoup à désirer et que l'on ne peut nier une certaine confusion.

L'expérience d'une année et demie de la nouvelle liturgie a appris bien des choses que l'isolement d'un secrétariat ou d'un bureau ne pouvait découvrir.

1. — Nécessité absolue de l'expérimentation concrète pour le succès de la rénovation liturgique

Il est tout à fait clair à présent que la révision des livres liturgiques ne peut être faite uniquement par des hommes de science. La sagesse requiert une mise en œuvre expérimentale avant des décisions définitives. L'*Ordo Missae*, composé par des liturgistes et des rubricistes, n'a pas subi cette épreuve. C'est pourquoi il ne donne pas entière satisfaction dans la pratique, avec toutes les conséquences qui s'en suivent. Il fallait d'abord une épreuve « *in vivo* » et apprendre au prix d'inévitables tâtonnements que, dans une liturgie qui n'est plus l'affaire du seul clergé mais une action du peuple entier, les cérémonies et les rubriques sont d'une importance capitale et atteignent directement la communauté tout entière. De là surgit un critère nouveau qui l'emporte sur tous les autres : chaque mot et chaque geste doivent être appréciés selon qu'ils répondent ou non à leur fonction sociale liturgique. Si le rite de la concélébration et de la communion sous les deux espèces du 7 mars 1965⁶ a pu atteindre une certaine perfection, c'est parce qu'il a été expérimenté d'abord, neuf mois durant, de par le monde entier, en des communautés de caractère différent, quoiqu'il puisse lui aussi subir certaines améliorations grâce aux expériences et aux changements de mentalité en cours. En octobre 1965 le Pape donna un indult⁷ permettant aux conférences épiscopales d'établir une série continue de lectures que l'on peut suivre en semaine, également aux fêtes de rang mineur. Il existe déjà quelques séries s'étendant sur une ou plusieurs années et qui ont l'approbation du Saint-Siège « *ad experimentum* ». Pour la révision du Missel, ces efforts ne manqueront pas d'importance. Ce n'est pas un secret que le Conseil est persuadé de la nécessité de certaines expériences dirigées. Avant qu'on fasse paraître l'édition officielle du cérémonial de la Messe, de l'administration des sacrements, etc., il importe donc que la théorie soit confrontée d'abord avec la pratique

6. *Ritus servandus in concélébratione Missae et Ritus communionis sub utraque specie*. Editio typica (7 mart. 1965). Typis Polyglottis Vaticanis, 1965, 104 pp.

7. PAULUS VI, Indultum. *Oratio lectionum per ferias* (oct. 1965) : *Notitiae* 2 (1966) 6-7 ; *Eph. Lit.* 80 (1966) 93-94.

afin d'éviter de courir à un fiasco. Les expériences faites depuis le 7 mars 1965 le manifestent à l'évidence. L'argument selon lequel aucune confusion ou dépréciation ne sont à redouter si la théorie précède la pratique, ne vaut donc pas. La liturgie n'est pas qu'une institution, elle est le peuple vivant qui célèbre⁸.

2. — « Traduction » de la liturgie

A présent que la liturgie romaine est traduite dans les langues que parle aujourd'hui l'humanité, d'autres choses encore se révèlent qui ne pouvaient apparaître à qui se tient seulement à sa table de travail. Le Congrès international des traducteurs de livres liturgiques, organisé par le Conseil du 9 au 10 novembre 1965, a été une révélation⁹.

Il est immédiatement apparu que les traductions des missels pour le peuple dont on disposait (missels destinés à l'usage personnel durant la messe en latin) ne convenaient nullement et l'on devait constater la même chose pour les traductions de l'Écriture Sainte (surtout pour le psautier). La proclamation publique de la Parole de Dieu au sein de la communauté exige une langue différente de celle des textes destinés à la lecture privée. On en vint à constater que l'Écriture Sainte avait perdu sa puissance d'expression dans la plupart des traductions en présence. Il va de soi qu'on s'adressa pour l'expérience à des Églises possédant une tradition culturelle en langue vulgaire, ce qui n'est point le cas de l'Église de Rome. C'est en remontant aux sources qu'il faut, dans tous les pays, apprendre à « traduire ».

Mais voici que surgit une autre difficulté. Pour un grand nombre de textes de la liturgie romaine, on ne sait comment les traduire, car ils ne disent rien au peuple. Et le problème s'aggrave encore quand on pense que ce sont précisément les textes les plus précieux, comme

8. Voir *Const. Lit.*, art. 14: « La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son baptême, un droit et un devoir pour le peuple chrétien, 'race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté' (1 P 2, 9; cf. 2, 4-5) »; art. 34: « Les rites... seront adaptés à la capacité des fidèles et, en général, il n'y aura pas besoin de nombreuses explications pour les comprendre »; art. 26: « Les actions liturgiques ne sont pas des actions privées, mais des célébrations de l'Église, qui est 'le sacrement de l'unité', c'est-à-dire le peuple saint réuni et organisé sous l'autorité des évêques. C'est pourquoi elles appartiennent au Corps tout entier de l'Église, elles le manifestent et l'affectent; mais elles atteignent chacun de ses membres, de façon diverse, selon la diversité des ordres, des fonctions et de la participation effective ».

9. *Conventus de popularibus interpretationibus textuum liturgicorum* (9-13 nov. 1965): *Notitiae* 1 (1965) 393-398; *Eph Lit.* 30 (1966) 66-72. — Les communications et rapports de ce congrès sont publiés en italien par la Libreria Editrice Vaticana; en français aux Ed. du Cerf, Paris (= *La Maison-Dieu*, n. 86); en espagnol par Apostolado Liturgica, Apartado Aereo 2072, Medellín, Colombia; en portugais par Ora et Labora, Mosteiro de Singeverga, Negrelos, Portugal.

les oraisons et le Canon, qui sont les moins utilisables dans la langue du peuple. C'est qu'en effet une brèche séculaire sépare la culture liturgique romaine ancienne de celle de l'homme d'aujourd'hui. A cela s'ajoute que les langues actuelles, n'ayant pas été utilisées dans la liturgie, l'Eglise romaine ne dispose en aucune d'elles d'un idiome liturgique. Elle ne pourrait d'ailleurs emprunter rien de valable à d'autres Eglises pour la bonne raison que celles-ci ont leur propre tradition qui est étrangère aux catholiques romains. Ceux qui connaissent l'histoire culturelle de la liturgie romaine croient même devoir conclure qu'elle n'est pas adaptée au peuple en raison spécialement des réformes de Grégoire le Grand et de l'introduction de la liturgie romaine dans tout l'Occident par Charlemagne ; cette liturgie ne répond qu'au niveau de culture des clercs, les intellectuels de ces temps.

Il n'est pas possible d'éluder ce problème. Il est réel et doit être résolu. Paul VI en a parlé ouvertement dans son allocution aux traducteurs des livres liturgiques :

« Par le magistère du deuxième concile œcuménique du Vatican, l'Eglise, cette mère attentive, a demandé à ses fils de prendre conscience de leur fonction dans le Corps du Christ et de *participer activement aux prières et aux actions liturgiques*. C'est pourquoi elle a fait traduire dans les langues de leur pays des textes vénérables par leur ancienneté, leur piété, leur beauté, le long usage qui en a été fait. On voit donc combien importante est la tâche de ceux qui traduisent ces textes. Les traductions qui étaient publiées ici ou là avant la promulgation de la Constitution sur la Sainte Liturgie avaient pour but de faire comprendre aux fidèles les rites célébrés en langue latine et d'aider ceux qui ne connaissaient pas cette langue ancienne. *Mais maintenant les traductions font partie des rites eux-mêmes, elles sont devenues la voix de l'Eglise*. Sans doute, le texte en langue populaire, qui a maintenant sa place dans la liturgie, *doit-il être adapté à l'intelligence de tous, même des petits et des gens incultes*. Mais, vous le savez bien, il doit toujours être digne des réalités très hautes qu'il signifie. Il doit être différent du langage courant que l'on parle dans les rues et sur les places publiques, capable de toucher l'âme et d'allumer l'amour de Dieu dans les cœurs¹⁰ ».

Des liturgistes préconciliaires (surtout des moines) peuvent s'apitoyer sur ce qui se passe en ce moment. Ils ont consacré leur vie à l'étude de la tradition liturgique et, grâce à leur situation privilégiée, ils peuvent vivre de ce magnifique capital culturel. Mais dans leur vie liturgique il y a une pointe d'archéologisme, de littérature, de Culture (avec une majuscule !), ce qu'on ne peut leur reprocher. Mais quand ils se mettent à traduire, inconsciemment ils veulent entendre encore dans leurs traductions l'écho du latin. De même, dans le cérémonial, ils ne peuvent se départir de l'élément culturel qui, en raison

10. PAUL VI, *Allocution du 10 nov. 1965 aux traducteurs liturgiques*: A.A.S., 57 (1965) 968 ; texte français : *Doc. Cath.* 62 (1965) 2053.

de leurs connaissances professionnelles ou de leur éducation monastique, leur est si cher : il y va réellement pour eux d'une part de leur vie.

Mais des liturgistes postconciliaires, qui travaillent aux traductions destinées aux fidèles, pensent différemment. Eux aussi connaissent la tradition et l'apprécient comme il convient. Mais précisément pour cette raison ils essaient de l'interpréter et de l'exprimer de telle façon qu'elle devienne réellement le bien de nos contemporains qui vivent dans une culture différente, que des siècles séparent de la liturgie latine parvenue jusqu'à nous. A cette nouvelle génération de liturgistes revient la part du lion dans la rénovation liturgique. Et si on ne veut pas le reconnaître, le travail si heureusement commencé sera irrémédiablement perdu. Même dans la liturgie, la vieille école doit céder la place.

Ici nous touchons au point qui est au centre des préoccupations postconciliaires. Le Pape Jean l'a énoncé avec insistance lors de l'ouverture du concile :

« Toutefois notre devoir n'est pas seulement de conserver ce précieux trésor (la doctrine catholique), *comme si notre tâche ne regardait que le passé* ; ... Il faut que cette doctrine certaine et immuable à laquelle on doit rendre l'hommage de la foi, soit étudiée et enseignée *selon la manière que réclame notre temps*. Autre chose est en effet le dépôt de la Foi en lui-même, c'est-à-dire les vérités contenues dans notre doctrine vénérable, et autre chose la façon de les énoncer tout en gardant l'identité de sens et d'enseignement. C'est à ce mode d'expression qu'il faudra attacher grande importance ; si c'est nécessaire, il faudra travailler avec patience à son élaboration¹¹ ».

Ces quelques mots si simples et si clairs indiquent une tâche dont notre temps sait toutes les difficultés. Que ce langage vise également la liturgie, on peut s'en convaincre en lisant le tout premier article de la Constitution sur la Sainte Liturgie. Aucun doute ne peut subsister :

« Puisque le saint Concile se propose de faire progresser la vie chrétienne de jour en jour chez les fidèles ; de mieux adapter aux nécessités de notre époque les institutions qui sont sujettes à des changements... il estime qu'il lui revient à un titre particulier de veiller aussi à la restauration et au progrès de la liturgie¹² ».

Tout l'« *aggiornamento* » de l'antique liturgie est une question de « traduction », au sens large de ce mot. Dans son beau livre, « *L'homme moderne devant le salut* », Mgr Ch. Moeller, sous-secrétaire de la Congrégation de la Foi, parle de la « traduction » du message de salut en une forme qui soit intelligible et accessible à l'homme moderne.

11. JEAN XXIII, *Discours d'ouverture du Concile* (11 oct. 1962) : *A.A.S.*, 54 (1962) 791-792 ; cfr *N.R.Th.*, 84 (1962) 961-962.

12. *Const. Lit.*, art. 1.

En partant de la littérature moderne, il montre comment celle-ci comprend l'art de présenter ses idées aux hommes de la façon la plus pénétrante :

« Comment se fait-il que l'homme redécouvre la condition humaine sous le signe de la menace et de la mort et que, en même temps, la notion de salut n'éveille rien dans son cœur ? Cela tient en grande partie au *vocabulaire*... Il y a donc dans la culture moderne de réelles valeurs. Beaucoup d'athées croient qu'ils doivent nier Dieu pour les sauvegarder. Peut-être sont-ils en train de découvrir un Dieu 'plus digne de Dieu', plus 'Dieu'. Ils le touchent comme à tâtons, comme dit saint Paul¹³ ; seulement, il faut établir des communications. C'est une question de *vocabulaire*, une question de *traduction*¹⁴ ».

Parce que précisément l'ancienne liturgie, par ses traductions dans la langue du peuple, commence à signifier quelque chose pour l'homme moderne, la désillusion se mêle à notre enthousiasme, car ce langage liturgique n'est pas encore « notre » langue, ce n'est même pas une « langue ». Si bien qu'il suscite des interrogations sans réponses, reste étranger comme si le siècle de la technique n'avait pas commencé et donne souvent l'impression d'être conventionnel, formaliste, dépourvu de signification, sans importance aucune¹⁵.

Certes, il faut le redire, la nouvelle liturgie est et reste un bienfait et elle a déjà contribué positivement au progrès de la vie chrétienne. Mais puisqu'il s'agit ici du travail qui reste à faire, il nous faut bien souligner le côté négatif. C'est parce que la liturgie est à présent aussi notre affaire, qu'une réflexion critique est opportune. Autrefois le cas n'était pas pareil ; nous considérions le « Mystère » sacré comme appartenant à un monde différent et inintelligible pour nous. A présent que nous pouvons en juger comme si le Sacré était en nos mains, il y a danger qu'il nous déçoive et qu'en conséquence nous le mettions de côté comme une chose sans valeur. Si le latin remplissait bien sa fonction autrefois, la langue du peuple le fait mieux aujourd'hui quoique gauchement encore et en balbutiant. C'est ici la raison des doutes qui surgissent chez le clergé et parmi le peuple concernant

13. *Ac* 17, 27.

14. Ch. MOELLER, *L'homme moderne devant le salut*, Paris, Ed. Ouvrières, 1965, 17-19.

15. « Wenn im Wahljahr Politiker von der Wiedervereinigung Deutschlands sprechen, so sei das nur Liturgie, war neulich in den Gazetten zu lesen. Ebenso gehöre es zur Liturgie, wenn ostzonale Gesprächspartner bei Verhandlungen zunächst einmal erpresserische Bedingungen stellen — auch das könnte man jungst in den Zeitungen finden. Wenn anders Sprache der Verständigung zu dienen hat, dann muss man je wohl zwischen den Zeitungsschreibern und ihren Lesern ein gewisses Einvernehmen voraussetzen ; beide werden also mit Liturgie das gleiche meinen : nämlich einen rein konventionellen, formelhaften, völlig bedeutungslosen Vorgang, der in keiner Weise etwas zur Sache beiträgt, um die es sich handelt » : *Erbe und Auftrag* (*Benediktinische Monatschrift*, N.F.) 41 (1965) 85.

ce qui auparavant était admis les yeux fermés. A présent ils se sont ouverts, ils savent. La raison de cette grave inquiétude et de cette pénible désillusion réside dans le fait que l'essence de la liturgie est obscurcie par un flot de paroles qui passent par-dessus les têtes et par des gestes qui ont cessé d'être des signes.

C'est de ce problème que s'occupent les « traducteurs » du monde entier et leur travail progresse favorablement ; lentement il est vrai, mais d'autant plus sûrement. Les exemples seraient à citer en grand nombre car chaque élément, si petit soit-il, de la liturgie est à revoir afin de lui restituer une fonction efficace. Il faut noter que, dans la restauration des rites, les « traductions » ne sont souvent pas autre chose qu'un retour à la créativité originaire de la vitalité liturgique. Ceci montre bien que l'on s'est engagé sur le bon chemin.

3. — Tradition et traditionalisme

On ne peut reprocher à la rénovation liturgique d'être entachée d'extrémisme dans l'un ou l'autre sens. Elle ne balaie certes pas d'un grand geste dix-neuf siècles de vie liturgique, comme si l'homme moderne était seul à posséder la sagesse. Mais elle ne se cramponne pas non plus à une liturgie romaine qui nous est parvenue comme par hasard. Ceci doit être dit clairement puisqu'il arrive que ce reproche soit énoncé aussi bien par des ultraprogressistes que par des archiconservateurs.

La rénovation liturgique est, essentiellement et existentiellement, fidèle à la tradition. Le culte chrétien est un donné révélé qui nous est transmis par l'Écriture et par la Tradition apostolique : toute rénovation sera donc toujours un ressourcement. Mais la rénovation liturgique est aussi fidèle à la tradition pour ce qui est de l'expérience séculaire de l'Église dans toutes les parties du monde. Elle est solidement enracinée dans l'histoire de l'humanité et peut par conséquent, en toute sécurité et en connaissance de cause, tracer la voie dans des domaines qui sont restés fermés jusqu'à maintenant.

« Afin que soit maintenue la saine tradition et que pourtant la voie soit ouverte à un progrès légitime, pour chacune des parties de la liturgie qui sont à réviser il faudra toujours commencer par une soigneuse étude théologique, historique, pastorale. En outre, on prendra en considération aussi bien les lois générales de la structure et de l'esprit de la liturgie que l'expérience qui découle de la plus récente restauration liturgique et des indults accordés en divers endroits. Enfin, on ne fera des innovations que si l'utilité de l'Église les exige vraiment et certainement, et après s'être bien assuré que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique¹⁶ ».

16. *Const. Lit.*, art. 23.

Dans tous les rites existants l'homme de science rencontre les mêmes grandes lignes de structure et les mêmes lois non écrites ; ce ne sont ni des institutions divines ni des dogmes, mais des réactions ou des comportements humains spontanés, se répétant à travers toute l'histoire et qui ne se déduisent pas par simple logique rationnelle à partir d'un principe. Pourquoi, à la Messe, la liturgie de la Parole précède-t-elle l'Eucharistie et pourquoi ne trouve-t-on nulle part l'ordre inverse ? D'excellents arguments de convenance peuvent être avancés en faveur des deux conceptions ; mais serait-il raisonnable de renverser tout à coup aujourd'hui l'ordre qui a toujours été observé ? Dans tous les rites on trouve les mêmes points d'appui dans le cycle de l'année liturgique et dans un ordre invariable : pourquoi s'en éloignerait-on subitement ?

Tous les rites également ont connu des périodes de développement progressif et fécond et des périodes de stagnation, voire même de régression. C'est pourquoi la rénovation actuelle peut être appelée de différents noms selon les aspects que l'on veut souligner : on parlera de purification de ce qui a été contaminé dans le passé, de restauration de ce que la morsure du temps a entamé, de rétablissement de ce qu'on avait inconsciemment laissé perdre, de retour à ce qui a été abandonné sans raison, de réanimation de ce qui s'était figé (ceci est déjà réalisé en grande partie pour la lecture de l'Écriture), de maintien de ce qui a atteint son plein développement ou de ce qui n'est pas encore mûr pour être modifié.

Parce que les liturgistes sont, comme par nature, attachés à la tradition, ils ont le devoir de se mettre en garde contre un péril de traditionalisme ; ceci vaut également pour ceux qui n'ont aucun sens de l'histoire. Ils se cramponnent obstinément à ce qui est parvenu jusqu'à eux et, pour justifier leur attitude, en appellent volontiers à quelques slogans (« tout s'est fait sous la conduite du Saint-Esprit » ; « pourquoi une coutume du IV^e siècle serait-elle préférable à une coutume séculaire dont non seulement nos ancêtres mais aussi nos contemporains ont vécu, heureux et bons chrétiens ? » ; « quelle utilité pastorale y a-t-il à changer tel ou tel détail ? ») ; ou bien ils se réfugient dans la casuistique (« tel article de la Constitution dit qu'il faut procéder avec circonspection et avec beaucoup de prudence » ; « ce qui appartient au trésor de l'Église doit être gardé intact ») ; ils en appellent encore aux tristes circonstances de notre temps (« la confusion qui règne est telle qu'une rénovation liturgique vraiment créatrice est impossible » ; « l'abrutissement actuel de la culture nous fait un devoir de nous accrocher à la culture existante de notre liturgie ») ; ou bien encore ils jettent dans le débat le peuple chrétien (« nos gens n'accepteront jamais cela » ; « ils disent déjà que le concile a changé toute la religion ! »). Tout cela relève d'une mentalité

préconciliaire qui est loin d'être morte. C'est continuellement qu'il faut bien constater que ces traditionalistes ne se sont pas appropriés l'esprit de la Constitution conciliaire et continuent à considérer l'Eglise beaucoup trop comme une institution statique au lieu de la voir comme une communauté dynamique, humainement et chrétiennement conditionnée par son temps, fille de l'histoire autant qu'elle la détermine.

L'appel au peuple chrétien est typique. Que de fois n'a-t-on pas affaire à des gens qui, n'ayant aucun contact direct avec le peuple et ne rencontrant que rarement ses représentants authentiques, se considèrent comme ses interprètes et parlent en son nom alors qu'ils ne font que lui prêter leurs propres désirs et sentiments ! On rencontre cette attitude chez des théologiens, des moines, des clercs de curie et même hélas chez des évêques. D'autre part, il faut aussi tenir compte des réflexions suivantes du R. P. Schillebeeckx :

« Il y a aussi l'inquiétude commune, propre à l'homme qui se voit obligé d'abandonner de vieilles habitudes, quand cet abandon ne provient pas d'un besoin personnel, existentiel, vécu en profondeur mais qu'il lui est imposé dans la communauté où il vit, comme cela se passe après le concile dans la vie liturgique. Sans doute ce n'est pas la vocation de l'Eglise de conserver des trésors antiques et périmés ; mais bien de répondre avant tout aux nécessités chrétiennes des fidèles et non pas, à l'encontre de ces exigences légitimes, de sauver de la destruction des trésors de la culture grégorienne. D'autre part pour les plus âgés qui ont vécu dans la foi catholique, ces vieux trésors ne sont pas simplement des trésors *culturels* ; ils sont comme soudés à leur vie chrétienne, ils sont comme la *peau vivante* de leur expérience religieuse et non un simple vêtement que l'on peut toujours, encore qu'à regret parfois, prendre ou laisser. Ils ne sont pas seulement que des formes d'expression de leur religion, mais réellement leur vie religieuse est devenue ce qu'elle est dans et par ces formes mêmes. Ici aussi il ne peut y avoir de *dualisme* entre ce qui serait extérieur et ce qui est intérieur. Un bon nombre d'entre eux se sentent inévitablement aujourd'hui comme écorchés vifs, comme si on les dépouillait de leur propre chair. Qu'on ne voie pas en ceci un plaidoyer pour une réforme douteuse qui devrait laisser *chacun* dans une froide indifférence. Mais c'en est un à tout le moins pour que l'on prenne justement conscience par l'intérieur des réels sacrifices exigés de plusieurs de ses membres pour que soit vivante l'Eglise de l'avenir. Le fait que le sentiment intime de ce déchirement intérieur ne s'extériorise pas suffisamment mais que le comportement extérieur apparaît plutôt comme une sorte de tactique afin que, de part et d'autre, chacun garde ce qu'il a, est aussi un des nombreux facteurs qui sont à l'origine de l'inquiétude actuelle. On oublie d'une part que le passé ne devient souvent prestigieux que lorsqu'on doit y renoncer et d'autre part on oublie aussi que toute mise en ordre — fût-elle récente — a ses avantages et ses inconvénients et que, par nostalgie pour cet « ancien » ainsi tardivement revêtu de prestige, on en vient à ne voir dans ce qui est nouveau que ses (réels) inconvénients ! ».

17. E. SCHILLEBEECKX, O.P., *Zijn er crisis-elementen in katholiek-kerkelijk Nederland ?*, dans *Katholiek Archief*, 21 (1966) 347.

4. — Liturgie et monde moderne

Il n'est pas si difficile d'être traditionnel. Cela peut être même une solution de facilité. Et le fait qu'on ait constamment insisté dans l'Eglise sur le respect de la tradition, crée un certain malaise chez ceux qui prennent au sérieux le monde moderne : ils souhaitent que l'Eglise montre plus de compréhension à l'égard du monde contemporain, qu'elle encourage et dirige les efforts en vue de saisir toute occasion de manifester combien le christianisme concerne l'homme d'aujourd'hui, combien il lui est indispensable. Parce que, dans l'Eglise, ce qui est neuf commence toujours par susciter la méfiance pour être ensuite simplement toléré, l'homme moderne en vient à se détourner de la tradition¹⁸. Comment l'Eglise peut-elle se faire accepter si elle-même n'accepte pas le monde moderne, « celui des hommes, la famille humaine tout entière avec l'univers au sein duquel elle vit¹⁹ ». Ceux qui célèbrent la liturgie pour et avec le peuple et constatent tant d'apathie et d'indifférence dans les communautés, ne savent que trop bien que ce ne sont pas uniquement l'éducation et l'instruction des fidèles qui nous feront sortir de l'impasse. Aussi se demandent-ils si notre vénérable liturgie n'a pas l'obligation d'accueillir le monde d'aujourd'hui pour y trouver elle-même droit de cité²⁰.

Le plus grand mérite du concile consiste certes à avoir eu le courage et l'audace d'étudier à fond les problèmes actuels et son dernier geste fut de laisser à l'Eglise la « *Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps* ». Dans les prochaines années ce document marquera une profonde évolution dans la mentalité. Il en va de même de la rénovation liturgique. Nous nous trouvons ici en face d'une exi-

18. Lors de l'introduction du « clergyman » en Italie au début de 1966, j'ai entendu un évêque d'un certain âge avouer : « J'ai été obligé au long de ma vie d'interdire bien des choses qu'il me fallait tolérer peu de temps après : la bicyclette, la moto, le scooter, l'auto, l'avion, la radio, la télévision ... le clergyman ».

19. *Const. « Gaudium et Spes »*, art. 2, § 2.

20. Le 27 avril dernier, à Rome dans l'Aula Borrominiana alla Vallicella (une église désaffectée qui sert depuis longtemps déjà pour des manifestations profanes) fut exécutée la « *Messa dei Giovani* » (*beatnik*) sans célébration eucharistique. Elle fut composée par le célèbre musicien Giombini d'après des textes du maestro Scoponi, du prof. Federici et du Père Gasbarri. La musique était exécutée par trois « bands » réputés ; les Barritas, The Bumpers, Angel and the Brains. Un disque est sorti chez Ariel L.N.F. 202. Dans les journaux italiens se manifesta une violente opposition, déclenchée par des prélats et des musiciens de l'ancienne école : indignations, expressions violentes, lamentations, mais aucun argument et donc pas de raisons convaincantes. Au vrai pourquoi ne pourrait-on, comme cela vient d'être fait à Rome, tenter des expériences d'une musique religieuse qui corresponde aux rythmes appréciés par la jeunesse actuelle ? Oublie-t-on que Palestrina empruntait les thèmes de ses messes à des chants d'amour populaires ? Perosi et Refici sont-ils liturgiques ou chantent-ils les sentiments d'une génération passée ? Le rythme « *beatnik* » est-il sans plus irrecevable dans l'Eglise ?

gence nouvelle dont la traduction pratique est à peine commencée. Elle affecte le renouveau liturgique d'un coefficient d'incertitude qui le fait un peu ressembler à un saut dans l'inconnu. Il ne faut donc pas s'étonner que des liturgistes s'effrayent et se retirent dans la sécurité de leur tour d'ivoire. S'il se confirmait dans l'avenir qu'ils n'ont pas eu le génie de créer du neuf, c'est qu'ils n'auront pas été capables de mettre en œuvre le Concile dont la Constitution « *Gaudium et Spes* » est une pièce maîtresse.

Pour mettre en lumière ce qui préoccupe les esprits, il ne sera pas inutile de signaler quelques points, que le manque de place et l'absence d'études approfondies nous forcent à ne toucher que succinctement ²¹.

a) Pour la liturgie la déclaration suivante de la Constitution « *Gaudium et Spes* » a des conséquences qu'il n'est pas possible de prévoir : « Croyants et incroyants sont généralement d'accord sur ce point : tout sur terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet ²² ». Il y a dans la Constitution sur la liturgie un point de contact avec cette déclaration. Elle met en effet toujours en rapport la glorification de Dieu avec la sanctification de l'homme, et cela avec une telle insistance que plusieurs s'en inquiétèrent au cours des débats conciliaires.

b) La Constitution sur la liturgie a rendu sa pleine valeur chrétienne au « signe » et l'on sait combien cette redécouverte influe sur notre manière de célébrer l'Eucharistie. Or, en lisant la Constitution « *Gaudium et Spes* », le liturgiste est frappé de l'intérêt porté à la valeur des « signes ».

« L'Eglise a le devoir, à tout moment, de scruter les *signes des temps* et de les interpréter à la lumière de l'Evangile, de telle sorte qu'elle puisse répondre, d'une manière adaptée à chaque génération, aux questions éternelles des hommes sur le sens de la vie présente et future et sur leurs relations réciproques. Il importe donc de connaître et de comprendre ce monde dans lequel nous vivons, ses attentes, ses aspirations, son caractère souvent dramatique ²³ ».

On sait que dans les débats conciliaires la théologie abstraite n'a su comment s'y prendre avec ces « signes des temps », avec ce qu'il y a de changeant, de mouvant dans l'existence humaine. Dans les

21. Les commentaires scientifiques sur la Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps n'ont pas encore paru ou commencent à peine à être publiés. Je n'hésite pas cependant à toucher ici ce problème, parce que je l'étudie depuis longtemps, tout en gardant des incertitudes et des points d'interrogation. L'esprit même de cette Constitution est encore loin d'avoir pénétré la vie pratique de l'Eglise, si bien que l'expérience nécessaire fait encore actuellement défaut.

22. *Const. Gaudium et Spes*, art. 12.

23. *Const. Gaudium et Spes*, art. 4.

événements d'un monde en perpétuelle évolution, la liturgie moderne doit se montrer capable de discerner les « signes » qui puissent atteindre l'homme et lui permettre de découvrir le sens de ce tourbillon dans lequel il se trouve plongé, sans défense.

« Mû par la foi, se sachant conduit par l'Esprit du Seigneur qui remplit l'univers, le peuple de Dieu s'efforce de discerner dans les événements, les exigences et les requêtes de notre temps, auxquels il participe avec les autres hommes, quels sont les *signes véritables de la présence ou du dessein de Dieu*. La foi, en effet, éclaire toutes choses d'une lumière nouvelle et nous fait connaître la volonté divine sur la vocation intégrale de l'homme, orientant ainsi l'esprit vers des solutions pleinement humaines²⁴ ».

La liturgie moderne doit « authentifier » la vie actuelle en en manifestant le sens à l'homme d'aujourd'hui, incapable qu'il est souvent de se libérer de ses préoccupations quotidiennes pour entrer dans un monde dont il est éloigné et qu'il ne sait plus atteindre.

c) Tout ceci nous fait conclure que la liturgie moderne doit prendre une allure et une forme qui répondent à notre image du monde. Comme aux temps passés, elle a le devoir de s'insérer dans le contexte réel de la vie humaine et chrétienne. Si elle passe à côté ou reste en dehors, si elle ne parvient pas à établir le contact, tout dialogue devient alors impossible et il y a danger que Dieu reste dans son ciel et l'homme dans son univers à lui. Au cours des temps la liturgie s'est efforcée de trouver sa voie vers les contemporains ; par le culte des mystères dans l'antiquité, par le sens aigu du droit chez les romains, par la spontanéité des peuples occidentaux, par la joie ou la douleur de vivre du gothique, par la nostalgie de la renaissance, par le triomphe du baroque. Elle a maintenant à se frayer un passage dans la civilisation moderne si elle veut atteindre l'humanité d'aujourd'hui qui, « saisie d'admiration devant ses propres découvertes et son propre pouvoir, s'interroge souvent avec angoisse sur l'évolution présente du monde, sur la place et le rôle de l'homme dans l'univers, sur le sens de ses efforts individuels et collectifs, enfin sur la destinée ultime des choses et de l'humanité²⁵ ».

d) L'homme moderne prie autrement que les générations passées qui elles aussi priaient chacune à sa manière. Il ne se contente pas d'une théophanie de Dieu dans une célébration ou d'une intervention de Dieu à des moments solennels déterminés. Il cherche Dieu dans son monde, dont Il semble absent. Il l'avoue sans détours : ce que j'ai entendu et vu à l'église lors de la célébration du mariage, je ne le retrouve pas dans la vie même du mariage ; ce que veut obtenir

24. *Const. Gaudium et Spes*, art. 11.

25. *Const. Gaudium et Spes*, art. 3.

la confession n'a pas d'effet réel dans ma vie qui reste faible et perverse ; ce que l'Eucharistie me promet, je ne le retrouve pas après avoir quitté l'église : je ne rencontre plus alors le Christ, la Parole de Dieu n'a plus d'écho, il n'y a plus ni reconnaissance ni louange pour lui. La liturgie d'aujourd'hui ne peut rester confinée dans l'église comme sur une haute montagne ou en un temple fermé ; si elle veut vraiment rencontrer l'homme dans le monde, elle doit être comme intérieure au monde et y faire trouver Dieu comme sauveur, rédempteur, partageant notre vie, comme ami. L'homme moderne est fort sensible à l'incarnation, « Emmanuel — Dieu avec nous », où il retrouve ses réalités de lutte, de souffrance, de mort, de désir de vivre et d'être heureux, en un mot le mystère de Pâques²⁶.

e) Il existe déjà des essais d'oraisons liturgiques, réalisés par des groupes de travail qui sont bien au fait de la problématique actuelle. Les exemples étant plus efficaces que la théorie, en voici quelques-uns.

Prière après la communion du 3^e dimanche de l'Avent. Texte du missel actuel : « Nous implorons, Seigneur, ta douceur et ta bonté, afin que, soutenus par cette communion et guéris de nos penchants mauvais, nous nous préparions aux fêtes qui approchent. Par Jésus-Christ. » Essai récent : « Seigneur Dieu, Père tout-puissant, tu as envoyé ton Fils parmi nous comme un inconnu ; c'est ainsi qu'il est au milieu de nous, s'étant fait le moindre dans tous ceux qui nous entourent, surtout dans ceux qui sont faibles et sans prestige. Lui qui vit avec toi dans l'unité du Saint-Esprit aujourd'hui et pour toujours. »

Prière du 4^e dimanche de l'Avent. Texte du missel actuel : « Réveille, Seigneur, ta puissance et viens : soutiens-nous en déployant ta force, afin que, sous l'action de ta grâce, le salut retardé par nos fautes soit hâté par l'indulgence de tes pardons. Toi qui vis. » Essai récent : « Seigneur notre Dieu, Père tout-puissant, toi dont notre bonheur fait la joie et dont c'est la gloire que nous nous efforçons d'être heureux, nous te prions pour qu'enfin le monde entier soit guéri et pourvu de tous biens, que ton Nom soit sanctifié parmi nous et que vienne la paix sur la terre... »

Prière du 16^e dimanche après la Pentecôte. Essai récent : « Seigneur Dieu, tu nous as donné la première place dans ta création tandis que toi-même tu t'es fait le dernier, invisible comme le souffle du vent, imperceptible comme le silence... »

Prière du 17^e dimanche après la Pentecôte. Essai récent : « Seigneur, tu es invisible, où donc te trouver ? Fais-nous comprendre ton mystère et rappelle-nous que tu es l'origine, la racine et le sol de notre arbre de vie, cette humanité tout entière qu'ensemble nous formons... »

Prière à l'occasion d'un mariage. Essai récent : « Seigneur c'est ton œuvre et ta gloire qu'il y ait de l'amour dans ce monde et que les hommes puissent ne faire qu'un... »

26. Dans la Constitution Pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps, les art. 38 : « L'activité humaine et son achèvement dans le mystère pascal » et 39 : « Terre nouvelle et lieux nouveaux » présentent un intérêt tout particulier pour le liturgiste.

De tels essais valent vraiment la peine d'être examinés et méritent l'attention du théologien, du littérateur, de l'historien de la culture, du psychologue, du liturgiste. Mais cela ne suffit pas : la communauté priante et agissante doit être consultée pour parvenir à un juste « discernement des esprits » et pouvoir séparer le bon grain de la paille ²⁷.

f) Sans doute la liturgie a le devoir de ne s'engager dans cette voie nouvelle qu'avec circonspection. Mais elle ne peut se laisser détourner de cet effort de rencontre avec l'homme moderne par les mauvaises conseillères que sont l'angoisse, la crainte ou la prudence humaine. Le travail devrait, nous semble-t-il, obéir à un double impératif : d'une part, la rénovation doit prolonger la liturgie romaine traditionnelle selon les résultats sérieux acquis durant les cinquante dernières années. D'autre part, une liturgie pour notre temps doit être déterminée dans ses grandes lignes, afin de servir de norme et de directive pour les essais qu'il faut tenter dans le monde entier sous la direction de la hiérarchie. Ces deux aspects sont organiquement liés entre eux. Ce qui est ici proposé s'est toujours et partout révélé la voie normale du progrès. La vitalité créatrice résulte toujours, dans l'Eglise, de l'action libre et spontanée de l'Esprit de Dieu jointe au dynamisme des hommes et particulièrement de l'œuvre de certaines personnalités travaillant en pleine vie. Cette vitalité n'atteint son plein épanouissement qu'à l'intérieur des structures existantes, ce qui comporte des tensions et des heurts inévitables et exige qu'elle reste constamment soumise à l'autorité qui conduit, freine, encourage et assume. Cette loi de développement se vérifie dans toute l'histoire de la spiritualité chrétienne (qu'il s'agisse des ordres religieux, des congrégations, des écoles de spiritualité, des dévotions et des exercices de piété, et cela avec de multiples nuances) : les initiatives viennent d'en bas mais au sein d'une institution régie par l'autorité. L'histoire de la liturgie donne la même leçon : si elle n'est plus que simplement institutionnelle, la sclérose est inévitable ; si au contraire elle redevient vivante, des forces créatrices entreront naturellement et nécessairement en action, comme on peut le constater aux premiers siècles. Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce que, dès la mise en branle de la nouvelle liturgie, partout dans les communautés locales des forces vives se soient manifestées et, au premier moment, aient comme explosé. Ces manifestations de vie nouvelle ne seraient funestes que si elles faisaient fi de l'Eglise comme institution et voulaient se séparer d'elle.

27. Les exemples qui sont cités de nouvelles oraisons sont empruntés à l'article de H. MANDERS, C.S.S.R., *Desacralisering van de Liturgie*, dans *Theologie en Zielzorg*, 62 (1966) 129-143. L'auteur fait aussi dans cet article des remarques originales au sujet de l'« expérimentation » en liturgie ; quant à ses réflexions sur ce qu'il appelle la « désacralisation », il les présente comme des approximations qui, même à ses yeux, restent sujettes à discussion.

Si elles consentent à rester à l'intérieur de l'Eglise hiérarchique, elles doivent être accueillies par l'autorité de telle sorte qu'elles puissent ainsi mener la vie liturgique pour notre temps à cet épanouissement que vise l'Esprit par ses charismes. Hiérarchie et fidèles ont l'une et les autres des devoirs réciproques. Ce que nous disons ici n'est pas en opposition avec l'art. 22 de la Constitution sur la liturgie qui affirme d'abord que « le gouvernement de la liturgie (notez le mot latin si bien choisi de « *moderatio* ») dépend uniquement de l'autorité de l'Eglise » et qui affirme ensuite qu'« absolument personne d'autre, même si c'est un prêtre, ne peut *de son propre chef (proprio Marte)* ajouter, enlever ou changer quoi que ce soit dans la liturgie », tandis que dans le même article l'autorité est décentralisée, laissant ainsi aux initiatives l'occasion de s'exercer plus facilement.

5. — Unité, uniformité et pluriformité

Dans cette trilogie on met actuellement l'accent, à juste titre, sur le troisième terme. Il est cependant nécessaire de garder le juste équilibre des relations entre ces trois termes. Contentons-nous de signaler quelques problèmes actuels.

a) Il est d'une grande importance qu'à l'intérieur d'une structure solidement articulée dans ses lignes de force, soit sauvegardé le principe du choix entre diverses possibilités. Ceci permettra d'assurer aux célébrations variété et souplesse et de les adapter aux circonstances.

Ce principe était respecté dans l'ancienne liturgie romaine comme l'atteste, dans ses livres vénérables, cette rubrique continuellement répétée : *Alia*. Plus tard celle-ci fut soit escamotée soit interprétée de façon impérative. Ainsi, par ex., plusieurs oraisons successives, présentées au choix du célébrant, finirent par être toutes considérées comme obligatoires (la chose est claire pour les oraisons avant la communion du prêtre). On en est ainsi venu à une accumulation de formules introduites à différentes époques, comme c'est le cas des prières au bas de l'autel au début de la Messe, de l'introit, du *Kyrie*, du *Gloria* : tous ces éléments de la tradition peuvent certes être conservés, mais il conviendrait qu'on ait la liberté de les utiliser selon les occasions.

b) Les différents rassemblements liturgiques exigent une pluriformité si l'on veut que leur célébration soit vraiment fonctionnelle. La liturgie est une assemblée concrète de fidèles en vue de célébrer le mystère du salut, de rencontrer le Seigneur autour de sa table et de sa chaire, d'établir un dialogue entre Dieu et les hommes en vertu de leur Alliance. Chaque réunion comporte un élément propre et sin-

gulier du fait que les milieux diffèrent entre eux. Partout les célébrations liturgiques ont à revêtir un caractère spécial selon le genre des personnes, des lieux, des temps et des circonstances : il y a des réunions de jeunes, de séminaristes, de religieux, de malades, de prisonniers, de vieillards, d'intellectuels, d'artistes, etc. ; il y en a qui se font en ville, à la campagne, en paroisse, en postes de mission, dans des camps, dans des centres touristiques, etc. ; il y a des cathédrales, de grandes et de petites églises, des basiliques, des églises romanes, gothiques, baroques ou modernes, des églises de secours dans des salles, des souterrains, etc. Tous ces rassemblements ont leurs propres exigences et leurs propres limites dont il faut tenir compte. Une liturgie de cathédrale ou d'abbaye ne peut se célébrer hors de son milieu propre ; une chorale ne peut normalement exécuter avec la même perfection chant grégorien et polyphonie.

Les livres liturgiques actuels comportent d'ailleurs eux-mêmes des célébrations adaptées au milieu, encore qu'elles laissent à désirer. Ils distinguent, par ex., le baptême des enfants et celui des adultes, différents rites de funérailles, celui, récemment introduit, de la communion aux deux espèces en diverses circonstances²⁸. On trouve aussi dans la seule famille de la liturgie latine des rites différents, tels que l'ambrosien, le mozarabe, celui de Lyon, de Braga. Ils existent toujours et n'ont jamais été abandonnés comme l'aurait requis une exigence d'uniformité, et cela malgré le nombre assez restreint de leurs adhérents. Différentes communautés religieuses ont aussi leurs rites propres comme les prémontrés, les carmes, les dominicains, les bénédictins, etc. Encore faut-il préciser qu'ils sont soit entièrement propres soit limités à l'office divin.

Il est évidemment souhaitable qu'on fasse bénéficier d'une certaine pluriformité ces communautés qui auraient été négligées par le passé ou qui ont atteint aujourd'hui leur développement. Il est normal de souhaiter une célébration eucharistique adaptée aux enfants et aux simples durant la semaine. Quand il s'agit des rites d'initiation chrétienne, il faut tenir compte des circonstances, particulièrement en pays de mission. On peut également souhaiter l'instauration de célébrations communautaires de la pénitence, tant à cause du nombre croissant des fidèles qui ne sont plus capables de bien se confesser privément que pour certaines communautés religieuses où la confession hebdomadaire est psychologiquement si lourde à porter (le Pontifical romain a d'ailleurs conservé le texte de l'ancienne célébration pénitentielle, intitulée : *De reconciliatione poenitentium quae fit in feria quinta Coenae Domini*). Ou encore : maintenant que le peuple

²⁸ *Ritus servandus in celebratione Missae et Ritus communionis sub utraque specie*. Ed. typica (7 mart. 1965). Typis Polyglottis Vaticanis, 1965, 104 pp.

participe de nouveau au chant liturgique, le besoin se fait sentir de mélodies plus simples. On a déjà édité un *Kyriale simplex*²⁹ pour le chant grégorien et un *Graduale simplex* est attendu.

Il est urgent de résoudre le problème du bréviaire. Dans la liturgie latine, l'office divin est célébré de différentes façons dans les diverses communautés monastiques et religieuses. Pour le prêtre moderne plongé dans le ministère pastoral, le bréviaire est souvent une pénible obligation. Ce n'est un secret pour personne et il faut le reconnaître franchement afin qu'il y soit porté remède. Ce n'est pas résoudre le problème que de prétendre que l'esprit de prière n'existe plus aujourd'hui. C'est le bréviaire lui-même qui doit être repensé : ce sont ses mérites et ses inconvénients qui doivent être appréciés par des spécialistes qui ne restent pas prisonniers de leur spécialité mais sachent tenir compte de tous ceux qui ne partagent pas leur vaste culture. Pourquoi le prêtre, disant son bréviaire, doit-il être subitement plongé dans un univers monastique qui n'est pas le sien ? Pourquoi ne pourrait-on lui présenter un office adapté à sa vie et à sa psychologie, comme cela fut le cas pour les moines ? Quiconque connaît un peu l'histoire sait que le bréviaire actuel est une métamorphose monastique de l'office qui était originairement celui du clergé. Ceux qui souhaitent un « nouveau » bréviaire pour le prêtre dans le ministère pastoral restent donc parfaitement dans la tradition. Il est clair que notre bréviaire romain doit être rénové et que des formules nouvelles doivent être expérimentées.

Dans leur forme actuelle, les Laudes et les Vêpres, même traduits, ne sont guère assimilables par le peuple chrétien. C'est un fait. Nombreux sont ceux qui estiment que c'est un anachronisme que de convier le peuple à l'office divin. D'autres au contraire prônent l'*Ecclesia orans* et trouvent anormal que le peuple ne se réunisse pas pour ses prières du matin et du soir. Ils entrevoient des possibilités nouvelles grâce à la radio et la télévision. A présent que les exercices de piété en commun sont en recul, il faut faire quelque chose, ne fût-ce que pour le petit nombre des plus fervents. Comme en beaucoup d'endroits la célébration eucharistique se fait en fin de matinée ou dans l'après-midi, le matin et le soir offrent des possibilités pour les Laudes et les Vêpres. Dans ce cas, il faudra des offices différents de ceux qu'on trouve au bréviaire ou chez les moines ; il faut qu'ils soient adaptés à la mentalité du peuple. On peut du reste les retrouver dans la plus ancienne tradition de l'Eglise, tant en Orient qu'en certaines Eglise d'Occident. On pourra s'inspirer des liturgies de la Parole que le Pape a célébrées avec les observateurs à la fin du concile ou

29. *Kyriale simplex*. Ed. Typica (14 dec. 1964). Typis Polyglottis Vaticanis, 1965, 47 pp.

avec l'archevêque anglican de Cantorbéry³⁰. Elles ont été imitées avec succès et divers essais ont déjà eu lieu pour les Laudes et les Vêpres avec participation du peuple³¹. Ces célébrations devraient être introduites dans l'office divin de l'avenir et ne sauraient être considérées comme sans importance.

c) Dans la liturgie nouvelle où le peuple retrouve vraiment sa place, une grande marge de liberté est nécessaire si l'on veut éviter qu'il s'en désintéresse. Le prêtre ne se trouve plus dans le chœur comme sur une scène où il joue avec ses ministres son rôle liturgique devant un public. A présent c'est toute la communauté qui célèbre la liturgie et ceci entraîne nécessairement bien des changements. A présent il y a désormais échange entre le peuple et le prêtre. Si celui-ci préside et dirige l'assemblée, il en reçoit aussi son inspiration.

Le nouvel *Ordo Missae*³² l'a bien compris : le prêtre n'est plus considéré comme un simple exécutant, comme un automate télécommandé. Il peut agir d'une façon plus humaine et au besoin trouver des solutions particulières pour des situations données. Il ne s'agit pas ici d'anarchie mais de liberté dans la soumission. Au lieu d'un rubricisme insensé, nous demandons des rubriques comme celles que l'on trouve dans les anciens *Ordines Romani* et aujourd'hui encore en Orient. A l'égard des rubriques, la Constitution adopte une attitude toute nouvelle : celles-ci doivent désormais stimuler une action vivante et concourir à réaliser un comportement d'ensemble authentiquement humain et spirituel et non plus un jeu impersonnel.

Citons encore un exemple assez inattendu : il s'agit du calendrier des saints (à l'exception des mystères du Christ et de Marie). A l'heure actuelle, et dans le monde entier, au cours d'une année, toute une armée de saints défile dans un ordre rigoureux comme dans une parade militaire. Depuis longtemps déjà on trouve cette forme artificielle du culte des saints assez intolérable. On l'éprouve davantage aujourd'hui que la liturgie se célèbre en langue vivante. Un excellent principe de solution pour le nouveau calendrier des saints a été proposé : il n'est pas iconoclaste et garde autant de saints qu'auparavant, sinon plus ; mais il entend que leur célébration à la messe et au bréviaire soit facultative, sauf pour ceux dont le culte était ou est réellement universel³³. Principe excellent, disions-nous,

30. *Sacra celebratio ad christianorum unitatem fovendam* (die 4 dec. 1965). Typis Polyglottis Vaticanis, 1965. — *Sacra celebratio* — *Service of Prayer* (24 mart. 1966). Tipografia Poliglotta Vaticana, 1966.

31. Voir par exemple *Eglise qui chante 69-70* (1966) mai-juin : *L'office du soir*.

32. *Ordo Missae. Ritus servandus in celebratione Missae et de defectibus in celebratione Missae occurrentibus*. Editio typica (27 ian. 1965). Typis Polyglottis Vaticanis, 1965, 66 p.

33. *Principia seu criteria generalia ad calendarium liturgicum instaurandum* (A. DUKS, O.P.): *Notitiae*, I (1965) 150-152.

pourvu qu'il ne soit pas appliqué à demi. Il est à espérer qu'on acceptera sans crainte cette « liberté » retrouvée et qu'on s'abstiendra de la compromettre en réintroduisant subrepticement dans le calendrier de mesquines obligations, avec la conséquence que tous les saints retrouveraient bientôt l'une ou l'autre célébration obligatoire, chacun ayant voulu venger l'honneur de ses saints préférés. Le principe mis en avant est d'ailleurs bien traditionnel car, avant le concile de Trente, les obligations rigoureuses n'existaient pas : beaucoup de saints avaient leur messe et leur office en vue d'être honorés sur leur tombeau ou dans des églises où le peuple aimait de les vénérer. Si ce principe de liberté dans le culte des saints n'était pas libéralement appliqué, on irait à un échec. Il ne risque d'ailleurs pas de compromettre le culte des saints. Au contraire, leurs commémoraisons seraient désormais célébrées pour des motifs réellement pastoraux ou d'authentique dévotion et non plus de façon mécanique et sans réel engagement, par simple observation du calendrier. Si, malgré tout, on veut rendre obligatoire la célébration d'une cinquantaine ou d'une centaine de saints, un système compliqué de rubriques s'imposera et l'on en arrivera à dresser un calendrier qui au fond n'en est pas un (car on ne pourra maintenir le *dies natalis* qui en est le fondement) mais une liste arbitrairement établie par quelques experts. Or le calendrier des saints est un livre liturgique comme le rituel. De même qu'on n'est pas obligé de faire usage au cours d'une année de toutes les bénédictions qui sont dans le rituel, de même il ne saurait être requis de commémorer tous les saints obligatoirement et chaque année dans toutes les églises et chapelles du monde entier. On peut aimer les défunts sans pouvoir les commémorer tous. Ainsi on célébrera particulièrement chaque année les saints que l'on vénère spécialement³⁴.

d) D'une manière très cohérente la Constitution sur la liturgie va plus loin : du fait que la liturgie romaine est répandue dans le monde entier, elle doit laisser subsister des rameaux ou *espèces* dans le genre qu'elle constitue elle-même, comme on le voit dans le rite byzantin. C'est pourquoi dans le chapitre de la Constitution intitulé : « La restauration de la liturgie », le quatrième et dernier paragraphe s'appelle : « Normes pour adapter la liturgie au tempérament et aux conditions des différents peuples³⁵ ».

La tâche du renouveau liturgique sera donc, selon la Constitution, de faire une adaptation aux situations qui ont changé, servant ainsi le

34. Si le plan est accepté selon lequel des messes propres « de tempore » pour trois ou quatre jours durant la semaine et parmi les messes votives des formules adaptées aux multiples circonstances de la vie moderne sont autorisées *ad libitum*, on concédera qu'il aura moins de chance d'être réalisable si une cinquantaine ou une centaine de messes de saints restent *obligatoires*.

35. *Const. Lit.*, art. 37-40.

but principal du concile dont l'essentiel est bien, comme le dit la Constitution sur la liturgie au début de son article premier, « de mieux adapter aux nécessités de notre époque celles des institutions qui sont sujettes à des changements ». Dans le paragraphe cité plus haut, la Constitution visait certes l'adaptation à d'autres régions et c'était surtout les missions qui étaient visées, comme le dit l'art. 38. Pas exclusivement cependant. Au XVI^e siècle la liturgie romaine ne couvrait que l'Europe occidentale. A la suite de son extension dans le Nouveau Monde et surtout du développement des Eglises de mission en Asie et en Afrique, toutes tributaires de la liturgie romaine, ont surgi des tensions qui réclament d'être résolues ³⁶.

Au début de 1964, avant même que ne commence la rénovation liturgique, nous faisons cette remarque qui, croyons-nous, reste actuelle :

« La Constitution sur la sainte liturgie s'étend au monde entier. Son exécution le sera également, si l'on veut prêter l'oreille à ceux qui parlent avec discrétion et si la vieille Europe, que ce soit l'Italie, la France ou l'Allemagne, sait être modérée et respecter les jeunes Eglises. C'est un fait indéniable que l'attitude de celui qui prépare un bel avenir diffère du comportement de celui qui s'efforce de sauvegarder un beau passé ».

Au cours des années qui viennent, une génération de liturgistes de toute nation a le devoir de réaliser effectivement ce que la Constitution sur la liturgie prescrit. Il n'est pas encore possible de dresser un programme précis de ce travail ; mais il faudra, en tout cas, que les livres liturgiques de l'avenir soient suffisamment ouverts à tous les peuples pour qu'aucun d'eux ne s'y sente étranger et n'en vienne à devoir demander des « privilèges » spéciaux du fait qu'on leur présente des livres restés à ce point « occidentaux » que la majeure partie de l'humanité aurait le sentiment d'avoir été ignorée ³⁸. Certes il faut

36. J. A. JUNGMANN, S.J., *Konstitution über die Heilige Liturgie. Kommentar*, dans *Das Zweite Vatikanische Konzil*, Freiburg i. Br., Herder, 1966, II, 43 : « Während in einem weiteren Sinne das ganze Werk der Liturgiereform als ein solches der Anpassung, nämlich an geänderte Zeitverhältnisse, genannt werden kann, ist in den folgenden Artikeln 37 und 40 Anpassung an andere Räume gemeint. Es ist dabei 'besonders' — das Wort wurde im Sinne der Konzilsdebatte von der Kommission in Artikel 38 eingefügt —, aber nicht ausschliesslich, an die Missionen gedacht. Die römische Liturgie war noch im 16. Jahrhundert eine solche von Westeuropa. Durch die Ausdehnung der Kirche auf die Neue Welt und besonders durch das Aufblühen der Missionskirchen in Asien und Afrika, die nun alle die römische Liturgie übernahmen, sind Spannungen entstanden, die schon seit langer Zeit nach einer Lösung riefen ». Voir la bibliographie signalée dans ce commentaire.

37. H. SCHMIDT, S.J., *La Constitution de la Sainte Liturgie. Texte, Genèse, Commentaire, Documents*. Bruxelles, Ed. Lumen Vitae, 1966, p. 65.

38. Le Conseil pour l'exécution de la Constitution sur la Sainte Liturgie a publié récemment : *De oratione communi seu fidelium. Natura, momentum ac structura. Criteria atque specimina cœtibus territorialibus episcoporum proposita* (= Documenti e Sussidi di « Notitiæ »). Libreria Editrice Vaticana, Città del

tenir compte du fait que la civilisation occidentale est accueillie avec faveur. Mais il faut en même temps que l'Occident fasse effort pour que soient sauvegardées les autres cultures dans lesquelles il n'est pas rare de trouver des valeurs spirituelles supérieures.

e) Pour promouvoir l'unité, il faut éviter l'effritement et donc garder une certaine uniformité. On comprend, sans l'approuver pour autant, que certains groupes se soient mis à « expérimenter » avec enthousiasme et produisent presque chaque jour une liturgie de leur cru. Quiconque prend part à telle de leurs célébrations dans un club d'étudiants, dans une communauté religieuse, dans la paroisse d'un curé progressiste, se dira peut-être au premier moment : « Comme cette liturgie est impressionnante ! Il est dommage qu'elle ne soit pas autorisée ». A la réflexion il y discernera des dangers. De tels groupes risquent de s'isoler de la grande communauté et quand ce sont des groupes de jeunes qui devront bientôt se disperser pour entrer dans la vie, leurs membres auront bien de la peine à s'intégrer dans leurs nouveaux milieux de vie, à s'y adapter. Ainsi naissent de petites « églises », qui ont quelque chose de sectaire et une tendance à vivre séparées. Trouvent-elles dans la presse un écho favorable, on remarque bientôt chez elles des réactions qui ressemblent fort à de l'orgueil. Mais vient-on à les critiquer, elles réagissent alors de façon provoquante et agressive.

C'est donc à bon droit que le Conseil international de Rome a voulu maintenir une certaine uniformité pour chaque région de même langue³⁹. A une époque comme la nôtre où les déplacements sont aisés et se multiplient, on doit garder dans chaque province ecclésiastique ou dans chaque nation une uniformité raisonnable.

Mais d'autre part, nous tenons à le rappeler, il faut que, dans les livres de la liturgie romaine qui est une, il y ait assez de formules *ad libitum* pour permettre une adaptation aux différents groupes.

Vaticano, 1966, 182 pp. — Cette publication bien utile propose, en vue de venir en aide aux conférences épiscopales du monde entier, des principes et des exemples pour la Prière des Fidèles. Les exemples sont nombreux, rédigés en latin et accompagnés d'une traduction française. Il est étrange que, dans une édition internationale, seul, parmi les langues modernes, le français ait été utilisé : or beaucoup d'autres langues modernes sont en usage dans l'Eglise autant sinon plus que le français. On se serait attendu à des exemples en différentes langues, car le français ne saurait toujours servir de modèle pour traduire en d'autres langues. On regrettera aussi qu'il n'y ait pas d'exemples à l'usage des missions, avec les emprunts possibles aux religions du pays : celles-ci sont connues et certains évêques auraient été heureux de les trouver dans cette publication.

39. Voir : *De unica interpretatione liturgica populari in linguis pluribus in locis usitatis* (16 oct. 1964), dans *Notitiae*, 1 (1965) 194-196. — *Allocution de S.S. Paul VI au congrès des traducteurs liturgiques* (10 nov. 1965) : *A.A.S.*, 57 (1965) 967-970 ; *Notitiae*, 1 (1965) 377-381 ; cfr texte français dans *Doc. Cath.*, 62 (1965) 2051-2055.

De ce point de vue, signalons ici un problème qui mérite de retenir toute l'attention. La liturgie romaine n'a qu'une anaphore : le Canon. Quand viendra le moment où l'anaphore se dira en langue vivante, il faut dès maintenant prévoir les difficultés qui se présenteront. Est-il vraiment possible de traduire le Canon romain et, si oui, que peut-il dire à l'homme moderne ? Il va de soi qu'il faut le garder, mais ne peut-on pas autoriser d'autres anaphores parallèles comme cela se fait dans les rites orientaux ? On parle volontiers des trésors de l'Eglise. Pourquoi ceux-ci ne sont-ils accessibles que dans les bibliothèques et pourquoi ne pas les en extraire au bénéfice des assemblées liturgiques ? Pourquoi ne pourrait-on envisager de composer de nouvelles anaphores ? C'était le cas aux premiers siècles et cela s'est fait avec succès comme en témoignent les collections existantes⁴⁰. Il faut toutefois remarquer que l'admission d'autres anaphores à côté du Canon soulève des problèmes théologiques (l'épiclèse !). Mais, dans l'éventualité de l'admission de plusieurs anaphores, la liturgie romaine ne peut manquer, à l'exemple des rites orientaux, de veiller avec une sage rigueur à assurer l'uniformité souhaitable. Car le danger existe toujours d'un désordre qui engendre la confusion.

6. — Conclusion

Le titre de cet article annonçait quelques remarques et perspectives concernant le renouveau liturgique. Il ne représente en fait que les vues personnelles d'un auteur qui sait qu'il en existe d'autres et qui les respecte. En les proposant ici, son but n'était autre que de prendre part au vaste dialogue que ce renouveau a suscité. Des « perspectives » ont pour fonction d'aider à prévoir, nullement de préformer l'avenir. La caractéristique même de la revue qui les accueille suggère suffisamment qu'elles s'adressent à des lecteurs que leur maturité et leur expérience garderont d'en faire un usage inconsidéré.

Rome
4 Piazza della Pilotta

H. SCHMIDT, S.J.
Professeur à l'Université Grégorienne

40. Un ouvrage est en préparation qui paraîtra dans le *Spicilegium Friburgense* sous le titre de *Preces Eucharisticae* où seront rassemblées les principales anaphores ou prières semblables des diverses Eglises et dénominations. Une telle collection est absolument nécessaire aujourd'hui pour étudier comme il faut le problème du Canon dans la liturgie romaine et lui trouver une solution raisonnable.